



<p>Direction générale de l'alimentation Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales Bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</p>	<p>Instruction technique DGAL/SDPRAT/2019-528 11/07/2019</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Bilan 2018 du dialogue de gestion du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

Destinataires d'exécution

DGAL
DRAAF / DAAF / DTAM
DD(CS)PP

Résumé : Alors que commence prochainement un nouveau cycle de dialogue de gestion, cette note porte à la connaissance de l'ensemble de la communauté de travail de l'organisme DGAL le bilan du dialogue de gestion du programme 206 pour l'année 2018.

Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles

Bilan 2018 du dialogue de gestion

Annexe : bilan du suivi des inspections et des indicateurs de performance

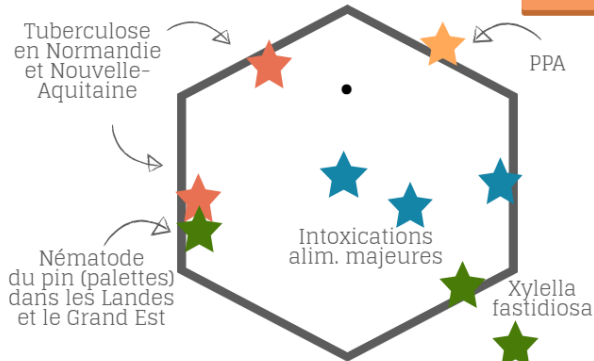
Le dialogue de gestion en 10 FAITS MARQUANTS

#1 Le nombre d'inspections réalisées continue de progresser

Après avoir fortement baissé jusqu'en 2015, le nombre d'inspections réalisées dans les domaines SSA, SPA et PV progresse de 4% depuis 2016 avec près de 104 000 inspections en 2018.

En incluant les contrôles à l'import et les certificats délivrés pour les échanges intra-UE, les services déconcentrés de la DGAL ont réalisé près de 300.000 contrôles en 2018 (hors PSPC).

#2 Une actualité sanitaire dense

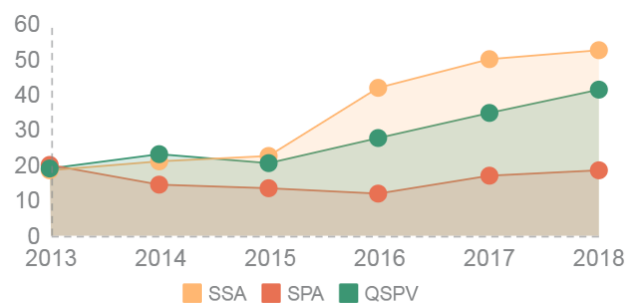


L'année écoulée a de nouveau été marquée par la gestion de crises : l'affaire Lactalis, les intoxications et syndromes hémorragiques associés à la consommation de fromages de lait cru, l'arrivée de la peste porcine africaine en Belgique, à proximité de la frontière française...

Le nombre de foyers de tuberculose a augmenté de 30% par rapport à 2017, centrée sur la Nouvelle-Aquitaine et une zone particulièrement infectée qui semble se dessiner en Normandie.

Enfin, les RBOP ont souligné les enjeux liés à la lutte contre la flavescence dorée et *Xylella fastidiosa*.

#3 Une forte hausse du nombre de suites aux inspections



L'attention portée aux suites données aux inspections, nécessaires à l'efficacité de notre action, porte ses fruits notamment dans les domaines SSA et QSPV.

En santé animale, l'activité est nettement corrélée à l'actualité sanitaire avec des courbes inversées entre le nombre d'arrêtés préfectoraux pris en cas de suspicion de maladie (APMS) et les suites données aux inspections. La politique des suites sera prochainement déclinée dans ce domaine, ce qui devrait permettre d'engager une évolution favorable.

#4 Atteinte de la majorité des cibles des indicateurs

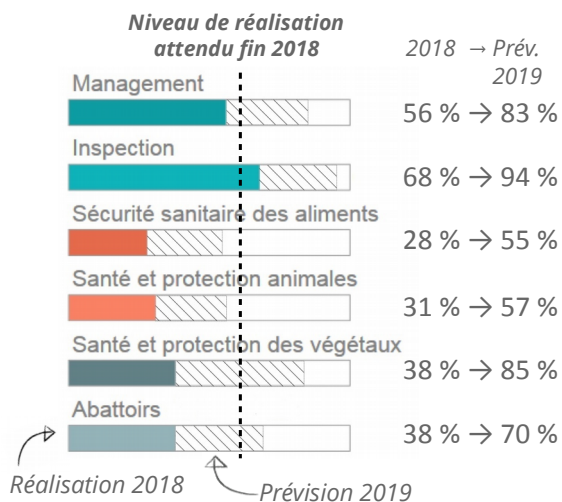
7 des 10 indicateurs de performance du BOP 206 ont atteint leur cible au plan national, notamment ceux en lien avec les suites données aux inspections avec non conformités.



L'indicateur relatif aux inspections du passeport phytosanitaire européen devra être corrigé (base des établissements cibles inadaptée).

Audit interne : un retard pris dans les domaines techniques

#5

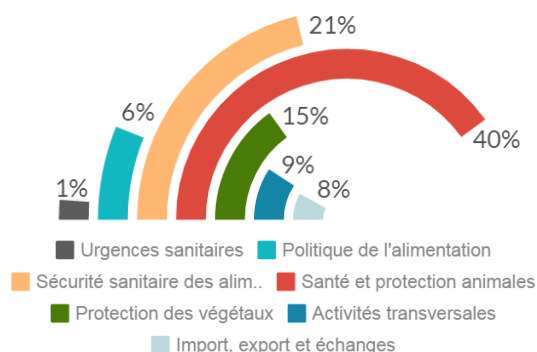


Le niveau de réalisation des audits de processus, dits organisationnels, est satisfaisant. Les RBOP ont fait état d'un certain retard dans la réalisation des audits techniques.

En fonction de la réalisation effective de l'année 2019, des arbitrages pourront s'avérer nécessaires afin de satisfaire aux obligations de la réglementation européenne sur le cycle 2016-2020.

#6

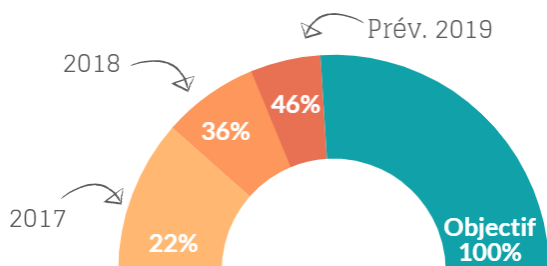
Un nombre de fiches de signalement stable



Les fiches de signalement contribuent à faire vivre le dialogue de gestion tout au long de l'année. Un tiers des 110 fiches reçues en 2018, chiffre relativement stable, concerne des instructions imprécises ou incompréhensibles et un autre tiers le manque de ressources pour mettre en œuvre les ordres de service. Le reste des fiches relève de questions réglementaires et de la répartition des PSPC. Sur l'ensemble des fiches, 20% concernent la santé animale.

L'objectif d'ancrage territorial des PAT

#8



Le nombre de départements disposant d'au moins un projet alimentaire sur leur territoire progresse alors que la loi EGalim a réaffirmé l'intérêt des PAT.

#7

Intégration dans Resytal de la santé et protections animales

Une majorité de l'activité de l'organisme DGAL est désormais rattachée à Resytal à la suite de l'intégration du domaine de la santé et protection animales. Les activités de surveillance (prophylaxies, visites sanitaires, PS/PC...), la traçabilité animale et les alertes demeurent sous SIGAL dans l'attente des avancées du cycle 2.



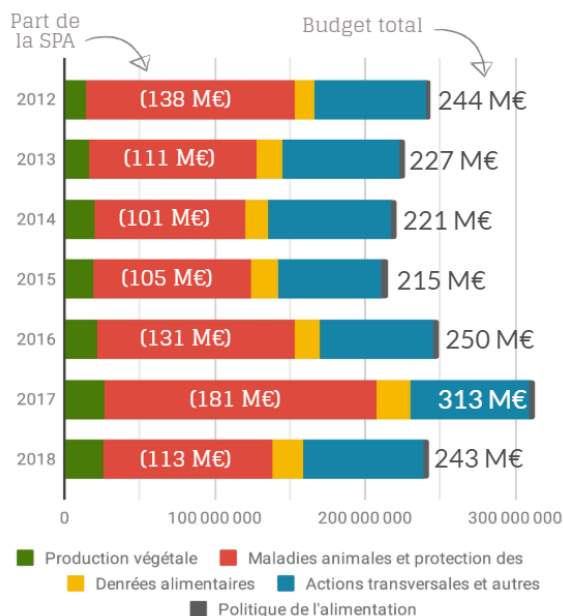
Des difficultés liées notamment aux performances des réseaux et à la qualité des données (coexistence des SI) sont ressenties par les utilisateurs. La majeure partie des ressources opérationnelles de l'année 2019 sont consacrées à ces améliorations.

#9 Une évolution des dépenses liée à la situation sanitaire

L'évolution des dépenses du programme 206 est essentiellement liée à la situation en santé animale. On note également une progression des dépenses dédiées à la santé des végétaux (gestion de *Xylella fastidiosa*).

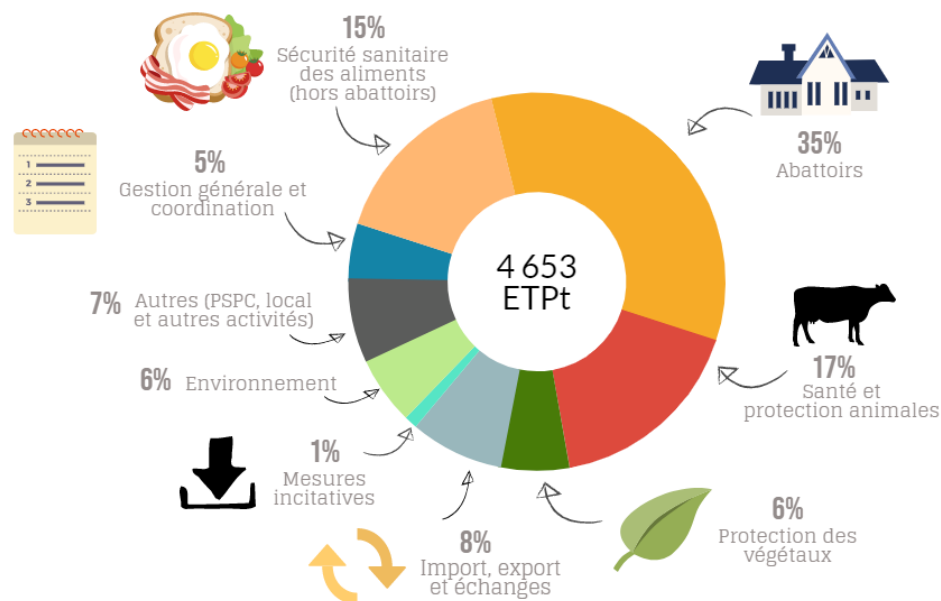
A l'occasion des derniers entretiens de dialogue de gestion, des demandes supplémentaires ont été formulées et concernent principalement :

- la gestion de la tuberculose avec une demande d'accompagnement des GDS pour la prophylaxie ;
- la santé des abeilles avec la poursuite du déploiement du dispositif OMAA ;
- les délégations vers les FREDON ;
- la surveillance biologique du territoire et le financement des bulletins de santé végétale.



#10

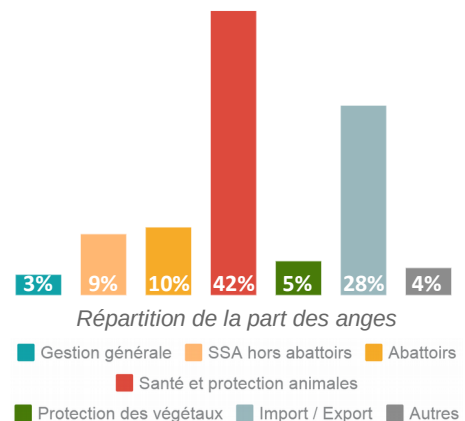
Une nouvelle augmentation du plafond d'emploi pour répondre aux défis du Brexit



Le plafond d'emplois du programme 206 s'élève à 4 653 ETPt en 2018 après une augmentation de 180 ETPt sur la période 2015-2018. Hors le domaine des mesures incitatives dont les effectifs globaux ont légèrement baissé à l'occasion de la fusion des régions, l'ensemble des effectifs des différents domaines ont progressé sur cette période et notamment ceux dévolus à la santé et protection animales (+8%).

Dans le contexte spécifique du Brexit, 40 ETP supplémentaires ont été accordés pour 2019 afin de renforcer notre organisation au niveau des contrôles aux frontières. Des échanges sont en cours en interministériel pour obtenir un nouveau renforcement des effectifs permanents au regard de l'évolution des négociations du Brexit.

Près de la moitié de la "part des anges", qui s'est élevée à un peu plus de 50 ETPt pour 2019, a été allouée à des actions relevant de la santé et protection animales (gestion des foyers, biosécurité, bien-être animal...) pour répondre aux principales préoccupations des RBOP. Une part importante de ces moyens complémentaires a également été allouée au domaine de l'import, export et échanges intra-UE.



Le mot du directeur général



Bruno Ferreira, directeur général de l'alimentation

La Direction générale de l'alimentation a poursuivi en 2018 la mise en œuvre d'une **politique sanitaire ambitieuse** et à forts enjeux, comme en témoignent les débats animés sur la loi issue des États généraux de l'alimentation ou encore les actions d'endiguement de la peste porcine africaine aux frontières de la Belgique. Les entretiens annuels, moment fort de notre dialogue de gestion qui se déroule toute l'année, ont permis de **riches échanges** entre les sous-directions et bureaux techniques en administration centrale et les services déconcentrés. Les problématiques techniques, humaines et conjoncturelles ont pu être exposées et débattues dans un climat de confiance pour dégager des pistes de progrès permettant une utilisation optimisée des moyens mis à notre disposition. Fort de ce constat, j'ai toute confiance en notre capacité à **poursuivre le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments au service de nos concitoyens**.

Annexe

Suivi des inspections

	Réal. programmation	% réal. programmation	Autres inspections	TOTAL	
PSPC programmables	56 138	57 181	102%	69	57 250
SPA1 Alimentation animale	210	150	71%	78	228
SPA2 Pharmacie vétérinaire	979	1 060	108%	212	1 272
SPA3 - SPA4 Protection animale	5 770	7 595	132%	3711	11 325
SPA5 Expérimentation animale	283	218	77%	92	310
SPA6 Action sanitaire en élevage et biosécurité	11 292	10 014	89%	3 790	13 804
SPA7 Élimination et val. des déchets animaux	379	253	67%	280	533
SPA9 Identification	2 699	2 671	99%	188	2 859
SPA10 Echanges animaux vivants	575	222	39%	262	484
SPA11 Reproduction	278	210	76%	49	259
PV1 Passeport Phytosanitaire Européen	3 556	4 184	118%	138	4 322
PV4 Intrants	6 603	6 926	105%	1242	8 168
PV6 Paquet hygiène	510	485	95%	101	586
SSA1 - Surveillance régulière nationale	14 598	13 281	91%	6 725	20 006
SSA2 - Surveillance ponctuelle nationale	30 811	29 930	97%	9 571	39 501

Indicateurs de performance

Domaine commun	Rappel 2017	Résultat 2018	Cible 2018
DC0003_00 - Délai moyen de traitement des rapports d'inspection	23 j.	21 j.	23 j.
DC0104_00 - Taux de re-contrôle suite à inspection avec mise en demeure	72%	74%	80%
DC0201_01 - Taux d'agents formés au droit pénal	61%	72%	80%
<i>Sécurité sanitaire des aliments</i>			
SA0314 - Taux de suites adaptées aux inspections non conformes en SSA	94%	96%	95%
SA0404 - Taux de réalisation des inspections conformément aux instructions nationales en SSA	68%	77%	80%
SA0603 - Taux de clôture des alertes SSA	-	89%	85%
<i>Santé et protection animales</i>			
AV0306 - Taux de levée des APMS en santé animale dans les délais préconisés	86%	86%	80%
AVXXXX - Taux de suites données aux inspections non conformes en SPA *	61%	63%	65%
<i>Qualité, santé et protection des végétaux</i>			
PV0415 - Taux de contrôle de producteurs soumis au passeport phytosanitaire européen	-	NE	90%
PV0521 - Taux de suites données aux inspections non conformes en qualité et protection des végétaux	78%	83%	75%

Les résultats de l'indicateur PV0415 relatif au passeport phytosanitaire européen ne sont pas exploitables compte tenu de dysfonctionnement au niveau de la base d'établissement pris en compte.